Mesures réseau Vuissens

1. Surfaces herbagères

N° SPB	Type SPB	N° Mesure	Critères réseau
611 612	PREXT PRPIN	MS_01	Bande refuge de 10% non fauchée. Changement d'emplacement de la bande refuge à chaque coupe. Pâture d'automne autorisée dans la bande refuge (celle-ci doit néanmoins rester visible toute l'année). OU PREXT QII : fauche de l'intégralité de la parcelle au 1 ^{er} juillet.
617	PAEXT	MS_02	5-10% de structures dans le pâturage

2. SPB sur terres assolées

N° SPB	Type SPB	N° Mesure	Critères réseau
556 557	JAFLO JATOU	MS_04	Maintien de la jachère à un emplacement adéquat, pas à <50m d'une route à grand trafic, pas à <6m d'une lisière forestière.
559	OURLETS	MS_03	Maintien de l'ourlet à un emplacement adéquat, pas à <50m d'une route à grand trafic, pas à <6m d'une lisière forestière.
Attribut de culture	Céréales en semis espacé	MS_08	La surface de CLSE reste constante durant toute la période du projet réseau en cours. L'emplacement peut changer chaque année ou la surface peut être remplacée par une autre SPB jugée équivalente.
			Surface minimale de 20 ares et largeur minimale de 20m. La surface doit être à plus de 50m d'une route à fort trafic. Si cette distance ne peut pas être respectée, le sens du semis doit être parallèle à la route.

3. Eléments ligneux

N° SPB	Type SPB	N° Mesure	Critères réseau
852	HAIES	MS_05	Taille sélective de la haie. Fauche alternée de la bande herbeuse (50% à la fois)
921 922 923	AFHTI Noyers Châtaig.	MS_06	Maintien de la population d'arbres + 1 structure ou 1 nichoirs pour 10 arbres, dès le 1er arbre inscrit
924	AINDI	MS_07	Maintien de la population d'arbres + 1 structure ou 1 nichoirs pour 10 arbres, dès le 1er arbre inscrit